

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-061

### Séance du 22 SEPTEMBRE 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 12/09/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS :** M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT :

#### POUVOIR :

Mme MARTIN GAJAC Corinne, a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

Mme GONZALEZ Sindy a été nommée secrétaire de séance.

### Objet : Subvention Association Formalienne d'Exploration Spéléo et Sportive

L' Association Formalienne d'Exploration Spéléo et Sportive est basée sur la commune.

La spéléologie est une activité complète qui fait appel à tout votre corps. Imaginez-vous marcher, descendre en rappel, remonter à la corde et ramper dans des galeries mystérieuses.

Le club intègre également l'école départementale de spéléologie, offrant une formation complète aux techniques de progression souterraine.

L'association propose aussi des activités palpitantes telles que le canyoning, la via-ferrata et le VTT, organisées régulièrement pour nos membres. Sorties, adaptées à tous les niveaux, se déroulent principalement dans l'Ain, le Jura, l'Isère et l'Ardèche.

L'association a formulé une demande de subvention pour l'organisation d'une exposition et l'achat de matériel.

Il est proposé de leur octroyer une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- RECONNAIT l'intérêt de cette demande.
- DIT qu'une subvention d'un montant de 250 € sera versée
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 22 septembre 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance  
Sindy Gonzalez

